



HAL
open science

Toulouse a-t-elle connu la "Terreur" entre 1793 et 1794 ?

Guillaume Debat

► **To cite this version:**

Guillaume Debat. Toulouse a-t-elle connu la "Terreur" entre 1793 et 1794 ?. Histoire(s) de jeunes chercheurs, Jan 2019, Toulouse, France. hal-01985442

HAL Id: hal-01985442

<https://hal.science/hal-01985442>

Submitted on 25 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Histoire(s) de jeunes chercheurs - Toulouse a-t-elle connu la « Terreur » entre 1793 et 1794 ?

Guillaume Debat

Introduction

- Accroche sur la Terreur avec le tableau -> une image archétypale de la Terreur comme déchainement de violence, produite pour discréditer Joseph Lebon, député du Pas de Calais. Une image de la Terreur qui dure encore aujourd'hui : un système politique promouvant les violences, une période marquée par la fin des libertés individuelles et par la toute-puissance d'un petit groupe de députés dirigés par un homme, Robespierre, une période qui débute en septembre 1793 et qui s'achève en juillet 1794, le 9 Thermidor, avec la chute de Robespierre.
- Remise en cause de la « Terreur » aujourd'hui -> Wx des historiens (M. Biard, JC Martin surtout) -> expliquer la remise en cause.
- C'est cette remise en cause qui m'a intéressé et qui, surtout, est venue faire écho à mes recherches sur la violence révolutionnaire dans le Midi toulousain, menées sous la direction de Valérie Sottocasa. Car, ce qui en ressortait alors, contredisait cette vision de la Terreur comme un système politique venant enferrer la France et l'entraîner dans un cycle de violences incontrôlées -> une conjonction donc entre les avancées historiographiques et ce que m'apprenait les sources.
- Mais, attention, dire que la « Terreur » n'a jamais existé comme un système politique ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de violences. Au contraire, il faut se saisir de cette question de la violence, étudier ces violences, ne pas les refuser pour justement comprendre comme elles se sont déployées, tout en refusant les raccourcis simplistes et les constructions idéologiques, dont la Terreur fait partie.
- D'où l'usage des guillemets. Je vais donc vous présenter, en se posant la question de la « Terreur » à Toulouse quelques résultats de mes recherches, à savoir que la réalité des violences et de la répression dans cette cité empêchent de penser la « Terreur » ainsi que les thermidoriens l'ont construite.

I - Une ville en proie à une répression modérée et à une violence limitée

L'instauration du tribunal révolutionnaire

La « Terreur » est intimement liée au tribunal révolutionnaire QUELQUES INFOS SUR CE TRIBUNAL. Dès mars 1793, la Convention permet aux représentants en mission (des députés envoyés dans les départements pour faire appliquer les décrets de la C. et lutter contre la CR) d'ériger les tribunaux criminels

départementaux en tribunaux jugeant « révolutionnairement ». Cela veut dire quoi ? Cela signifie, d'une part, que la procédure pénale est celle du tribunal révolutionnaire de Paris et non plus celle définie par le Code pénal et, d'autre part, qu'elle est liée à la nature politique des crimes assimilés à la Contre-Révolution.

C'est le 15 novembre 1793 que le tribunal criminel de HG devient un TC jugeant révolutionnairement. La procédure révolutionnaire est sensiblement différente de la procédure pénale traditionnelle : réduction des droits de l'accusé, disparition du droit d'appel et exécution de la peine – notamment la mort si elle est prononcée – le jour même de l'énoncé du verdict. Cependant, une étude attentive montre que l'érection du tribunal criminel en tribunal révolutionnaire est considérée comme provisoire. La réduction des droits des accusés est perçue comme un mal nécessaire afin d'accélérer l'établissement de la République et, donc, de terminer la Révolution. En d'autres termes, il s'agit de faire du tribunal criminel un outil répressif permettant de lutter efficacement contre les adversaires politiques de la Révolution. La transformation du tribunal criminel en tribunal révolutionnaire est une réponse réfléchie à une situation d'urgence, non une dérive sanglante. Par ailleurs, le choix de transformer un tribunal existant et non d'en créer un nouveau n'est pas anodin. Il illustre ce caractère provisoire. En effet, le tribunal ordinaire devient « provisoirement » révolutionnaire. Il redeviendra donc ordinaire lorsque la Révolution sera achevée. En somme, le but du tribunal criminel est de conserver l'ordre social au sein de la République ; celui du tribunal révolutionnaire est de fonder cet ordre social. Cela permet déjà de nuancer le rôle du TR.

Une « Terreur » modérée ?

Bien que l'arrêté du représentant Paganel date du 15 novembre, la première condamnation à mort prononcée par le tribunal révolutionnaire toulousain ne survient qu'au mois de janvier 1794. Durant la durée d'exercice de ce tribunal, 97 audiences se sont tenues : 45 acquittés et relaxés et 43 condamnés. Parmi ceux-ci, on compte 31 condamnés à la guillotine et 12 condamnés à des peines diverses (amende, prison) L'un d'entre eux parvient néanmoins à s'évader. Ce faisant, trente exécutions ont lieu à Toulouse entre le 25 nivôse (14 janvier 1794), date d'entrée en exercice du tribunal, et le 3 floréal an II (22 avril 1794), date de la dernière audience.

51 % des accusés sont acquittés et 49 % condamnés.

➔ Sur ces 49 %, 70 % sont guillotins.

Par rapport au total des accusés, le pourcentage est de 34 % de guillotins.

Ces chiffres nuancent l'idée, généralement partagée, d'une « Terreur » qui ne serait que mises à mort abusives prononcées dans un contexte de surenchère dans la violence. Les sources (ADHG) montrent bien, notamment les dossiers d'instructions, qu'il y a, à Toulouse du moins, une volonté de respecter les procédures pénales et ne jamais condamner en-dehors du droit. Néanmoins, même si le chiffre de trente exécutions peut paraître faible au regard de ceux de Paris ou de Lyon, il apparaît qu'en moyenne un condamné est exécuté tous les trois jours à Toulouse ➔ il existe une régularité de l'usage de la guillotine à ne pas négliger.

Précisons que le clergé est le groupe social le plus touché par la répression, illustrant l'importance de ce groupe dans la société toulousaine à la fin de l'AR et au cours de la Révolution.

Mais, dès mai 1794 (floréal an II), le nombre d'exécutions décroît brusquement. Le TR est supprimé en mai 1794, alors même que le printemps 1794 est considéré comme l'acmé de la « Terreur ». Cette dernière s'achève alors plus précocement à Toulouse. Cela est manifeste dans les propositions de la société populaire de Toulouse. Celle-ci demande par exemple à la Convention la création d'une commission pour juger les suspects arrêtés par erreur. Comment expliquer ce décalage chronologique ?

II - Une répression circonscrite aux horizons toulousains

Une « Terreur » toulousaine

L'augmentation des condamnations à mort et l'accroissement de la répression à partir de l'automne 1793 sont à comprendre avec un double prisme. Il serait excessif de nier l'influence des événements révolutionnaires parisiens à Toulouse mais il ne faut pas leur accorder une trop grande importance. En réalité, la violence qui se déploie au cours de l'automne et de l'hiver 1793-1794 résulte du contexte local, proprement toulousain, qui entre en résonance avec les événements parisiens. Au sein de ce contexte local, il faut tout particulièrement faire attention à la guerre avec l'Espagne. La Convention déclare, le 7 mars 1793, la guerre à son voisin transpyréen. Le conflit tourne, dans un premier temps, à l'avantage des Espagnols, rejoints par les Portugais dans la coalition. En mai 1793, les Français sont battus à la bataille de Mas Deu et, dans la foulée, Céret (PO) tombe. Jusqu'en septembre, toutes les places fortes françaises sur les Pyrénées sont conquises par les Espagnols et, le 22 septembre, à la bataille de Trouillas l'armée française est encore battue. Collioure est prise le 27 décembre.

Or, à Toulouse, le mois de septembre 1793 marque une rupture : les arrestations croissent et le nombre d'exécutions également avant d'atteindre leur apogée en janvier 1794. Même si ce renforcement de la répression s'observe également à Paris - en témoigne la loi des suspects -, il est à relier à la guerre contre l'Espagne et le Portugal, cause principale de la répression de la fin de l'année 1793 et du début de l'année 1794. L'effet de la déclaration de guerre en mars 1793 est immédiat pour Toulouse. La ville devient le centre logistique du conflit. Cette position fait naître deux craintes récurrentes pour la ville durant la période révolutionnaire : la peur de la famine et celle de voir la ville assiégée. L'avancée et les victoires des coalisées dans un premier conduisent les autorités à considérer comme possible l'invasion de la ville par les Espagnols et les Portugais. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre l'augmentation des arrestations et la hausse des mises à mort. Les autorités craignent la présence de contre-révolutionnaires et d'espions dans la ville qui chercheraient à favoriser l'entrée des adversaires de la Révolution. Ainsi, les religieux, les religieuses, les prêtres réfractaires comme les aristocrates sont progressivement emprisonnés. Tous sont perçus comme potentiellement à la solde de l'Espagne, un risque que les autorités ne souhaitent pas courir.

Ces éléments expliquent, par exemple, que l'émeute contre le recrutement qui a eu le 11 septembre 1793 en Haute-Garonne soit sévèrement punie. Dans une période où l'invasion des coalisés est une réalité, la résistance à la conscription est perçue comme une trahison d'autant plus grave qu'elle met en danger la victoire des armées du front des Pyrénées, armées qui ont besoin d'hommes supplémentaires du fait de leurs défaites successives.

Le contexte local et des peurs liées à la guerre avec l'Espagne viennent trouver un écho dans les décisions et les événements parisiens. C'est parce que, à Paris, la CN, permet légalement la constitution de TR que Toulouse peut ériger un tel tribunal dans un moment où les autorités craignant la présence d'ennemis, de CR à la solde de l'Espagne dans les murs de la cité, pensent en avoir besoin.

Par voie de conséquence, l'amélioration de la situation sur le front pyrénéen au printemps 1794 se traduit par un relâchement de la répression. À partir du printemps 1794, les offensives françaises sont victorieuses. La pression qui pesait sur Toulouse diminue donc. Cela est manifeste dans les propositions de la société populaire. Celle-ci demande par exemple à la Convention, au cours de l'été, la création d'une commission pour juger les suspects arrêtés par erreur.

Dans le même temps, à Paris, la décision est prise en mai 1794 de supprimer tous les TR de province dans le cadre d'une entreprise de centralisation de la répression par la CN, à Paris : seul le TR de Paris est maintenu. De nouveau, le contexte local et parisien se mêlent pour expliquer que la violence diminue : le contexte militaire proche éloigne la possibilité d'une invasion donc la nécessité de la répression qui, elle, se retrouve concentrée dans Paris, du moins pour ce qui est des TR. C'est cette conjonction qui participe de l'affaiblissement de la violence à l'échelle locale, une violence qui se trouve alors déplacée, concentrée à Paris, et qui donc explique la « Terreur » se termine plus précocement à Paris.

-> Envoi à Paris des cinquante-trois parlementaires toulousains exécutés dans la capitale les 20 avril, 14 juin et 6 juillet 1794

Contrôler et limiter la violence

Au-delà, il faut également souligner que la répression et la violence sont circonscrites étroitement, qu'il n'y a pas de chaînements de violences sans contrôle. Au contraire même, la violence, aussi réelle soit-elle, fait l'objet d'un processus de contrôle extrêmement fort. Cela apparaît au travers de l'étude d'un objet étroitement identifié à la Terreur : la guillotine.

1^{er} exemple : la décision de maintenir la guillotine dressée en permanence, à Toulouse, au cours de l'exercice du tribunal révolutionnaire ne fait pas consensus. Les autorités locales, municipales et départementales préfèrent démonter la machine après chaque exécution afin de diminuer son impact visuel sur les populations. Elles craignent en effet d'imprimer aux citoyens des « mœurs sanguinaires » par la contemplation trop quotidienne de cet objet de mort. Il s'agit donc de limiter la visibilité de la violence.

Ce contrôle de la violence apparaît clairement aussi au cours du mois de ventôse an II (février 1794). Le 7 ventôse (25 février 1794), l'exécution de David

Maurice de Beudrigue d'Escalonne, âgé d'une vingtaine d'années, échoue. La lame a dû être remontée deux fois afin de trancher le cou du supplicé. Le jour même, Rome, fervent jacobin, propose, avec le soutien des autorités municipales, de déplacer la guillotine « pour éviter que ne se reproduise des scènes dégoûtantes d'horreur », ce qui sera fait le 9 ventôse en accord avec le tribunal révolutionnaire et les autorités municipales. La guillotine est alors transportée de la place de la Liberté (actuelle place du Capitole) à celle de la Révolution d'un commun accord entre les autorités et la société populaire de Toulouse. La place de la Révolution (peu ou prou actuelle place Wilson) est alors un espace à la périphérie du cœur de la ville. La violence répressive est donc pensée dans un cadre très étroit qui entend rejeter une possible horreur, quitte à diminuer la visibilité du seul instrument répressif (la guillotine est le seul moyen d'exécution).

Conclusion : à notre prime question – Toulouse a-t-elle connu la « Terreur » entre 1793 et 1794 ? – la réponse est donc claire. Si tant est que la « Terreur » ait existé, il apparaît bien que Toulouse a connu une répression somme toute modérée. Pour autant, les violences répressives qui ont alors cours résultent de l'entremêlement du contexte local (guerre avec l'Espagne) et parisien, comme nous l'avons vu. Pour autant, toute réelle qu'elle soit, la violence n'est jamais incontrôlée et débridée. Au contraire, l'étude des archives soulignent que les autorités entendent constamment contrôler la violence. Leur légitimité en dépend.

Mais la violence ne disparaît pas avec la fin de la « Terreur », attestant du caractère inopérant de cette construction, elle réapparaît dès la 2^{de} moitié de l'année 1794 quand les royalistes relèvent la tête et, surtout, en 1799 quand une insurrection royaliste embrase les campagnes du Midi toulousain puis avec le retour des Bourbons en 1815. Cela nous montre que l'étude de la violence dans le Midi toulousain ne peut se restreindre à la Terreur et donc se déployer sur plusieurs années.

Enfin, je soulignerais, pour conclure, puisque j'ai parlé de la guillotine, que c'est au cours de cette période que s'est forgé la légende noire de la « Veuve », construite comme un symbole de la « Terreur » et devenue l'une des images les plus immuables de la mort à la française et de la Révolution.

Questions

Sur la réinterprétation et la déconstruction de la « Terreur » : « Oui les faits semblent connus : Thermidor c'est la mort de Robespierre, la République rejette la Terreur et ses aspirations égalitaires et démocratiques désormais identifiées à des utopies porteuses de pratiques totalitaires et de pulsions mortifères. Le jacobinisme devient un synonyme de centralisme, terrorisme ou totalitarisme. Quid alors des années 1795-1799 ? Un régime corrompu, le Directoire, qui laissera sa place au Consulat et la figure de Bonaparte, rétablissant l'ordre. Or, rien n'est vrai. Une grande complexité politique du Directoire : les républicains jacobins demeurent présents, par exemple, dans les administrations locales et départementales, ils animent des réseaux, et cherchent des réponses aux contradictions de la révolution. Ce ne sont pas des agitateurs ni des marginaux. Ils ne sont plus législateurs, mais ce sont des administrateurs locaux : ils ont donc un réel pouvoir. Au passage, nombre d'entre eux étaient opposés à Robespierre, pourtant lui aussi jacobin, avant 1794. Ces néo-jacobins, comme la tradition les nomme, entendent fonder un nouveau vocabulaire politique en instaurant une démocratie représentative qui ne serait pas celle de l'an II tout en rejetant la république censitaire. Ils remportent même les élections de 1799 avant leur échec qui conduit en partie au coup d'Etat de brumaire et à l'instauration du Consulat.